

Message du président

Bonjour à toutes les personnes francophones qui lisent cette chronique s'adressant principalement aux personnes stomisées du Québec.



600 \$ Pourquoi pas ?

Nous venons de passer un été qui restera inoubliable tant par la température que par le changement de comportements qui nous a été imposé par les autorités gouvernementales. Peu importe où je vais, il y a des changements majeurs. Que ce soit à l'épicerie, où il y a des files d'attente à n'en plus finir ou à l'hôpital, où je dois me rendre régulièrement, avec les nombreuses questions souvent très personnelles. Dans les médias on nous rapporte toujours les extrêmes et on tente de nous faire croire que c'est toute la population qui se comporte comme ça.

La vie quotidienne, pour la plupart des personnes stomisées, a été très bouleversée à travers tout le Québec et certainement ailleurs. Toutes les rencontres où le maximum d'informations était disponible ont été interrompues. C'est beau de nous dire que nous retrouvons tout sur Internet, mais la majorité des nouvelles personnes stomisées ont plus de 70 ans et elles sont très peu habituées à ce média d'information. Depuis le milieu de mars, je suis inondé de demandes d'informations car les rencontres physiques ne se font plus et les gens ont été confinés dans leur résidence une très grande période de temps. J'ai réussi à répondre à la majorité des demandes, mais chacune d'elles est individuelle et les réponses sont partielles et répétitives.

Lentement quelques associations de personnes stomisées commencent à effectuer des rassemblements physiques ou virtuels (ZOOM) pour informer leurs membres et, heureusement, leur principal moyen d'information (journal) n'a pas été interrompu. N'oubliez pas de vous informer auprès de votre association locale pour connaître tous les détails.

Je vous transmets une information reçue par **Visibilité-Québec** de l'**Agence du revenu du Canada** :

Votre association ou organisation a été désignée comme intervenant clé de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Nous espérons que vous partagerez les renseignements suivants avec vos membres.

En reconnaissance des dépenses extraordinaires engagées pendant la pandémie de la COVID-19 par les personnes ayant un handicap, le gouvernement du Canada versera un paiement unique non imposable allant jusqu'à 600 \$ aux personnes qui sont :

- admissibles au Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH);*
- bénéficiaires des prestations d'invalidité du Régime des pensions du Canada (RPC);*
- bénéficiaires des prestations d'invalidité du Régime des rentes du Québec (RRQ); ou*
- bénéficiaires de l'un des soutiens aux personnes handicapées fournis par les Anciens Combattants du Canada (ACC).*

Les personnes admissibles à l'un des montants ci-dessus en date du 1^{er} juillet 2020 recevront automatiquement ce paiement et elles n'auront pas besoin de présenter une demande.

Pour les personnes n'ayant pas encore présenté une demande pour le CIPH, il n'est pas trop tard pour recevoir ce paiement. Elles auront jusqu'au **25 septembre 2020** pour soumettre le formulaire T2201 à leur centre fiscal, dûment rempli et certifié par un professionnel de la santé (voir document en pièce jointe).

Ce paiement s'ajoute à d'autres mesures de soutien en cas d'urgence, comme le paiement spécial unique par le biais du crédit pour la taxe sur les produits et services, ainsi que le paiement unique pour les aînés.

Afin de vous soutenir dans vos démarches avec votre clientèle, notre équipe de la Visibilité offrira des webinaires qui seront présentés en direct à **compter du 27 août 2020** pour vous informer et répondre aux questions concernant le paiement unique pour les personnes handicapées et le CIPH.

Vos membres et vous pourrez accéder à ces webinaires en utilisant un ordinateur avec un navigateur internet, ou à l'aide d'un téléphone intelligent ([application gratuite webex](#)) en cliquant le lien suivant :

<https://gts-ee.webex.com/gts-ee/onstage/q.php?PRID=827d583e53751b5a32551dbe21a464c8>

Prendre note que le mot de passe est : canada (en lettre minuscule).

De plus, afin de respecter les mesures de distanciation sociale liées à la pandémie, des sessions d'information sur mesure peuvent également être offertes à votre clientèle et/ou vos employés afin de les informer sur les différents crédits et prestations auxquels ils peuvent avoir droit tels que l'allocation canadienne pour enfant (ACE), le crédit pour la taxe sur les produits et services (CTPS), l'allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) ou tout autre sujet pertinent à votre clientèle. Vous pouvez demander une présentation ou des renseignements en envoyant un courriel à l'adresse suivante : QUE_Visibilite-Outreach@cra-arc.gc.ca.

Madame **Suzie Simard** et monsieur **Alain Lebrun**, siégeant sur le conseil d'administration de l'Association des personnes stomisées du Saguenay—Lac-St-Jean ont fait un tableau résumant cette mesure de soutien :

Situation	CIPH	SV	SRG	Méthode de paiement
Admissible au (CIPH) seulement	✓			Paiement unique de 600 \$
Admissible au CIPH et à la pension de la Sécurité de la vieillesse canadienne (SV)	✓	✓		Paiement de 300 \$ plus un paiement spécial unique de 300 \$ de la pension de SV lié à la COVID-19. Total de 600 \$

Admissible au CIPH et au supplément de revenu garanti canadien (SRG)	✓	✓	✓	Paiement de 100 \$, plus la somme combinée de 500 \$ versée sous forme de paiements spéciaux uniques de la pension de la SV et du SRG en raison de la COVID-19. Total de 600 \$
--	---	---	---	---

Une conseillère en expérience client pour la régie de l'assurance maladie du Québec (**RAMQ**) réalise une étude dont l'objectif est d'améliorer le programme d'aide pour les gens qui ont eu l'opération qui a fait d'eux une personne stomisée. Une dizaine d'entrevues sont nécessaires et aussitôt que j'aurai plus d'information, je demanderai à Mme **Basque**, notre webmestre, de l'afficher sur notre site WEB. Je pense que c'est le temps pour vous (les nouvelles personnes stomisées) de vous exprimer clairement et d'exprimer avec conviction votre désir de la gratuité qui devrait nous est attribuée pour nos appareillages.

Les journées « **Vivre avec une stomie** » prévues en novembre à Sept-Îles et à Baie-Comeau sont annulées après consultation avec monsieur **Gorges Avoine**, résidant à Baie-Comeau et directeur à l'Association des personnes stomisées du Saguenay—Lac-St-Jean. Plus le temps avance, plus celle qui était planifiée au milieu d'octobre 2020 en Abitibi demeure annulée également. La journée du 13 février 2021 à Gatineau demeure active à moins d'avis contraire. Au début de chaque mois je vous informerai des changements, s'il y a lieu, dans le mot du président.

Il n'y aura pas de prix les Reconnaissances de l'AQPS en 2020. Le tout est reporté au prochain Congrès de l'AQPS qui se tiendra les 10 et 11 octobre 2021 à l'Hôtel Sheraton de St-Hyacinthe. Je vous invite à continuer à nous écrire votre histoire qui sert de support et d'espoir aux nouvelles personnes stomisées. Nous ferons une activité spéciale durant le Congrès 2021.

Quelques fabricants ont communiqué avec moi pour vous inviter à leur faire part de vos besoins particuliers. Des intervenants spécialisés et compétents vous conseillerons sur vos difficultés avec votre appareillage ou tout autre problématique. N'hésitez surtout pas à les interpeler et à décrire réellement votre complication.

Je reçois de plus en plus du courrier et cela m'encourage énormément de savoir que vous me lisez avec attention. Je vous invite à me suggérer des sujets ou des thèmes qui pourraient vous intéresser. Je me ferai un plaisir de chercher avec vous des solutions aux petites difficultés relatives au fait d'avoir maintenant une stomie.

En terminant **un beau 600 \$ ça fait du bien n'est-ce-pas** et je vous souhaite un mois de septembre coloré, rempli d'amour et de tendresse

Jude Ruest

Président

P.S. Vous pouvez m'écrire à info@aqps.org pour offrir vos services ou me donner de l'information pour aider les personnes stomisées. N'hésitez pas! Votre petit conseil peut vraiment faciliter la vie d'une nouvelle personne stomisée.